



Communiqué de presse

Projet de loi “climat et résilience” :

La Commission reconnaît le commerce équitable comme une solution pour répondre au défi climatique de notre agriculture et de notre alimentation mais ne va pas assez loin.

A Paris, le lundi 22 mars 2021

L'article 66 du projet de loi précise que le commerce équitable permet de valoriser des modes de production respectueux de l'environnement comme l'agroécologie. Une belle reconnaissance pour le secteur qui agit pour transformer équitablement et durablement notre agriculture et notre alimentation. Néanmoins, Commerce Équitable France invite le gouvernement à soutenir ce secteur porteur de solutions à travers la mise en place d'un plan national en faveur du commerce équitable.

La précarité et l'instabilité financière sont devenues la norme pour un grand nombre d'agriculteurs. S'ils sont de plus en plus nombreux à vouloir s'engager dans des pratiques plus durables, la transformation de leurs systèmes de production entraîne des investissements coûteux et risqués qui constituent un frein considérable.

Le commerce équitable permet de résoudre cette équation : les entreprises qui s'engagent garantissent des prix rémunérateurs et stables dans la durée aux agriculteurs. En offrant des conditions économiques favorables, le commerce équitable leur permet de vivre décemment de leur métier mais va plus loin : il rend possible et accélère la transformation de leurs modes de production vers plus de durabilité. Les études d'impacts démontrent l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour accélérer les conversions des coopératives vers des pratiques agroécologiques. Le commerce équitable permet également de relocaliser et développer des filières françaises stratégiques comme les protéines végétales.

L'article 66 représente une avancée incontestable pour le secteur en ce qu'il reconnaît officiellement le commerce équitable comme un accélérateur de transition écologique et sociale des modes de production et de consommation. Dans ce même article, l'obligation de recours à un label pour toutes les entreprises se réclamant du commerce équitable permet également de renforcer la lisibilité du secteur et de mieux informer les consommateurs en cohérence avec la proposition de la convention citoyenne pour le climat.

Cependant, Commerce Équitable France appelle désormais le gouvernement à agir concrètement pour soutenir les acteurs et les solutions qui portent le changement pour participer à démultiplier leurs impacts. Un plan national en faveur du commerce équitable (2013-2017) avait fait états de résultats très positifs. Fort de ce constat, un second plan national aurait dû être mis en place, confirmé par deux annonces officielles, mais n'a jamais été suivi d'effets. Commerce Équitable France appelle le gouvernement à se saisir du sujet.

Le commerce équitable en chiffre

- Le commerce équitable pèse **plus de 1,5 milliard d'euros de ventes** annuelles en France. Les ventes aux consommateurs connaissent des niveaux de croissance à 2 chiffres depuis 5 ans. Un marché toujours en croissance - malgré la crise sanitaire et économique - démontre que l'appétence des consommateurs pour ces produits durables ne faiblit pas.
- **Pour les produits labellisés équitables qui viennent des pays du Sud (café, cacao, banane etc.), plus de 85% d'entre eux possèdent également le label bio.** De nombreuses filières équitables sont également issues de l'agroforesterie (stockage du carbone) et les producteurs de commerce équitable participent activement à la lutte contre la déforestation importée - tout autant essentiel pour notre lutte contre le réchauffement climatique.
- **Les filières françaises de commerce équitable représentent 1/3 des ventes en France :** 3000 produits issus de près de 10 000 fermes françaises qui sont vendus sur le marché national avec un labels de commerce équitable : céréales et légumineuses, fruits et légumes, produits laitiers, viande – produits bruts ou transformés : le commerce équitable concerne toutes nos filières agricoles et se révèle être un formidable accélérateur d'investissement dans l'agroécologie.
- **Pour les filières françaises de commerce équitable, près de 45% des produits français labellisés équitables sont également bio** – et le taux de conversion des filières équitables non bio vers la bio est largement supérieur à ce que l'on observe dans les filières conventionnelles.

LES LABELS DE COMMERCE ÉQUITABLE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS



Contact presse :

Anne Boisse

Responsable de la communication Commerce Équitable France

boisse@commerceequitable.org - 07 60 07 89 96

<https://www.commerceequitable.org/>

Cosignataires

